

Une médaille d'argent pour la Digoinaise Coline Devillard

lejournal

Charolais-Brionnais 71E DE SAÔNE-ET-LOIRE Dimanche 5 août 2018 - 1,60 €

CASINO DE SANTENAY

Jamais vu Jus no vivrez ça Ailleurs

Tél. : 03 80 26 22 44 - www.joa.fr

18 JEUER COMPORTE DES RISQUES ENDETTEMENT RESPONSABILITE APPELEZ LE 09 74 78 18 18

JOA JOUER - OSER - S'AMUSER



■ Le maire et trois élus du conseil sont visés par une plainte de l'association Sauvegarde Sud Morvan, dans le cadre d'un projet de quatre éoliennes sur la commune (dans le champ en arrière-plan). Photo Florence POLI

NUISIBLES

Qui pour détruire vos nids de guêpes ou de frelons ?

FAITS DIVERS

La Guiche : un blessé dans un incendie



HISTOIRE

Un crime sordide à Saint-Christophe en novembre 1865

Jouez et amusez-vous tout en découvrant votre région !

4€50 SEULEMENT

jeux 1000-10000
Toutes vos curiosités sur la Bourgogne et la Franche-Comté

PHOTO GROSSES
PATRIMOINE
LES PRANES
GASTRONOMIE
TRADITION
HISTOIRE
CONCOURS
GEOGRAPHIE

LE BON PUBLIC **NOUVEAU** lejournal LE PROGRES

Actuellement en vente chez votre marchand de journaux

ÉVÈNEMENT

Digoin dévore les bêtes à cornes



MONTMORT ENVIRONNEMENT

Éoliennes : le maire et trois élus visés par une plainte



■ Le projet de quatre éoliennes sur la commune, porté par l'entreprise Windstrom, prévoit l'installation de deux mâts sur cette crête et deux autres dans un champ de l'autre côté du chemin qui mène à cette parcelle. Photo Florence POLI

Les élus de la commune de Montmort se sont-ils rendus coupables de prise illégale d'intérêt en appuyant un projet éolien sur la commune ? C'est la question qu'une association demande à la justice de trancher.

Ce sont trois lignes de crêtes, sur les contreforts du Morvan, qui servent aujourd'hui de garde-manger aux vaches charolaises et accueilleront peut-être à l'avenir (*lire par ailleurs*), quatre mâts d'éoliennes. En 2012, la société Windstrom démarche à Montmort les propriétaires fonciers concernés par la zone de développement éolien pour s'assurer de l'exclusivité des études préalables sur leur terrain. Parmi eux, plusieurs sont élus au conseil municipal. Parce qu'ils auraient participé au débat et appuyé ce projet au sein de l'instance où ils sont élus, ces propriétaires fonciers se trouvent visés par une plainte pour prise illégale d'intérêt (*lire par ailleurs*). Le maire, lui, est soupçonné d'abus d'autorité pour n'avoir pas fait délibérer son conseil au départ du dossier.

Principe de précaution et manque d'informations

Dans son bureau de maire au cœur du bourg (189 habitants), Bernard Dufraigne ne semble pas perturbé par cette plainte. « La commune va prendre un avocat pour nous défendre et voilà », explique l'élu, retraité agricole. A-t-il cherché à dissimuler ce projet à la population en ne faisant pas délibérer son conseil sur le sujet ? « Absolument pas ! D'ailleurs, dès qu'on a eu des informations, je les ai publiées dans le bulletin municipal. » Aujourd'hui, soutient-il toujours l'implantation d'éoliennes sur la commune ? « Non, en raison du principe de précaution. Nous avons un enfant autiste dans une famille proche d'une future éolienne et personne, à ce jour, ne peut nous assurer que cela ne nuira pas à sa santé », précise-t-il. Sans animosité vis-à-vis de l'association qui l'assigne en justice, le maire pense que la démarche vise « surtout à décourager les élus des autres communes con-



“ Je ne suis pas favorable au projet et je n'ai jamais tenté de dissimuler quoi que ce soit. ”

Bernard Dufraigne, maire de Montmort

cernées par l'implantation d'éoliennes ». Lui nourrit quelques griefs, mais à l'encontre du développeur éolien : « Si c'était à refaire, une chose est sûre : je serais beaucoup plus exigeant avec le développeur en termes d'informations. »

Florence POLI

REPÈRE

■ Un projet qui attend désormais la décision du préfet

On a commencé à parler d'éoliennes à Montmort en 2005, quand la communauté de communes du canton d'Issy-l'Évêque a entamé le processus de création d'une zone de développement éolien (ZDE). L'arrêté est signé par le préfet en 2007. En 2012, le maire de Montmort est contacté par la société Windstrom, laquelle fait signer plusieurs promesses de bail à des propriétaires situés sur la ZDE. En 2014 et 2015, Windstrom mène les études préalables. Le permis de construire est accordé en 2016. Fin 2016, l'enquête publique conclut à un avis négatif, tout comme la Commission départementale de la nature, paysages et sites, en mai 2018. À présent, le projet est dans l'attente d'une décision du préfet sur sa poursuite ou son abandon.

Sauvegarde Sud Morvan porte plainte auprès du procureur de la République

La plainte est datée du 18 juin. Le procureur de la République de Chalon-sur-Saône en a été destinataire et l'a transmise pour enquête à la compagnie de gendarmerie de Charolles. Dans cette plainte que *Le JSL* a pu consulter, quatre élus de la commune sont visés. Le maire tout d'abord, Bernard Dufraigne, est soupçonné d'abus d'autorité répétés. L'association lui reproche de n'avoir pas recueilli l'avis de son conseil municipal avant de donner l'aval de la commune au projet éolien porté par Windstrom. Le conseil municipal a voté deux fois (pour le permis de construire et pour l'avis à transmettre au préfet dans le cadre de l'enquête publique) pour un projet qui remonte à 2006. Trois autres élus sont visés par la plainte pour prise illégale d'intérêt. Jean Baudot, premier adjoint, élu depuis 2001, est, avec ses parents, propriétaire de parcelles de terrain où seraient implantés une éolienne et un poste de livraison. À ce titre, selon l'association, il percevrait des redevances du développeur éolien. Nathalie Bonnot, conseillère municipale, est, avec son époux, propriétaire de parcelles où seraient implantées trois éoliennes et percevrait les redevances correspondantes. Enfin, Isabelle Charleuf, 2^e adjointe au maire, est cousine germaine avec un des propriétaires de parcelles concernées par l'implantation d'éoliennes. L'association estime que la parenté peut assurer le contexte d'une prise illégale d'intérêt. « Nous avons fait part de ces soupçons auprès du procureur qui jugera des suites à donner à notre plainte, rappelle Hervé de Chessé, président de Sauvegarde Sud Morvan.

MARLY-ISSY Cette association a déjà porté plainte contre trois autres élus en décembre dernier : Daniel Perraudin, conseiller municipal à Marly-sous-Issy, Bruno Pouchet, maire de Marly-sous-Issy, et François Baudin, 4^e adjoint au maire d'Issy-l'Évêque.

CONTACT www.sauvegardesudmorvan.org

Relation abonnés

0800 003 320

Service & appel gratuits

Agence de Digoin

49, avenue Charles-de-Gaulle
71160 Digoin

Téléphone

Rédaction : 03.85.53.77.00

Mail

JSL-REDACDIGOIN@lejsl.fr

Agence de Gueugnon

20 A, rue de la Liberté
71130 Gueugnon

Téléphone

Rédaction : 03.85.85.40.71

Mail

JSL-REDACGUEUGNO@lejsl.fr

Agence de Paray-le-Monial

18 bis, rue du 8-mai-1945
71600 Paray-le-Monial

Téléphone

Rédaction : 03.85.81.03.95

Mail

JSL-REDACPARAY@lejsl.fr

Pub

Tel: 03.85.81.03.95 ou
06.20.12.80.18

Web

www.lejsl.com

Facebook

<https://www.facebook.com/LeJSLCharolais>

Twitter

@JSLCharolais